



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 75-2021-05-05-00003
instituant la commission de contrôle des opérations de vote compétente pour la Ville de Paris
à l'occasion de l'élection législative partielle de la 15^{ème} circonscription de Paris,
le 30 mai et 6 juin 2021

Le préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.85-1 et R.93-1 à R.93-3 ;

Vu le décret n° 2021-433 du 13 avril 2021 portant convocation des électeurs pour l'élection de quatre députés à l'Assemblée nationale (3^{ème} circonscription d'Indre-et-Loire, 1^{ère} circonscription de l'Oise, 6^{ème} circonscription du Pas-de-Calais et 15^{ème} circonscription de Paris) ;

Vu la circulaire NOR/INTA/2110728C du 23 avril 2021 relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu l'ordonnance du premier président de la cour d'appel de Paris du 27 avril 2021 portant désignation des présidents et membres composant la commission de contrôle des opérations de vote ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est institué une commission chargée d'assurer le contrôle des opérations électorales qui se dérouleront à Paris le 30 mai et 6 juin 2021, à l'occasion de l'élection législative partielle de la 15^{ème} circonscription de Paris ;

Article 2 : La compétence territoriale de cette commission est fixée dans le 20^{ème} arrondissement et son siège se tiendra dans la mairie du 20^{ème} arrondissement.

Article 3 : La commission prévue pour chaque tour de scrutin visée à l'article 1^{er} du présent arrêté est composée comme suit :

Commission de contrôle des opérations de vote du 1^{er} tour :

Président :

Madame Diane OTSESUI, titulaire ;
Madame Elisabeth VERNET, suppléant.

Membre :

Monsieur Hirbod DEGHANI-AZAR, titulaire ;
Monsieur Benjamin PITCHO, suppléant.

Fonctionnaire désigné par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris :
Madame Christelle TRAQUE, titulaire ;
Madame Michèle MEYER, suppléant.

Commission de contrôle des opérations de vote du 2nd tour :

Président :
Monsieur Olivier LICHY, titulaire ;
Madame Claire DECHELETTE, suppléant.

Membre :
Monsieur Martin PRADEL, titulaire ;
Madame Laurence KRIEFF, suppléant.

Fonctionnaire désigné par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris :
Madame Christelle TRAQUE, titulaire ;
Madame Michèle MEYER, suppléant.

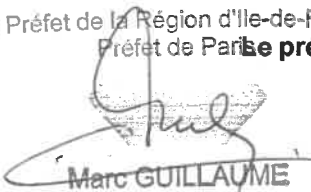
Article 4 : Cette commission pourra s'adjoindre de délégués chargés de la représenter dans les différents bureaux de vote relevant de sa compétence.

Article 5 : La commission susmentionnée sera installée, au plus tard, le mercredi 26 mai 2021.

Article 6 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et notifié aux personnes visées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Fait à Paris, le **5 MAI 2021**

Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris **Le préfet,**



Marc GUILLAUME